

HONORAIRES 2022 APPLICABLES AUX VENTES

Type de biens	Honoraires
Maisons, Appartements, Terrains	6% TTC du prix
Prix de vente inférieur à 165 000 €	Sur devis

Les honoraires représentent les pourcentages maximums applicables à nos prestations.
Les honoraires sont à la charge du vendeur et incluent la T.V.A à 20%.

HONORAIRES 2022 APPLICABLES AUX LOCATIONS

A - LOCATIONS VIDES ET MEUBLÉES – ANNUELLES - (loi 89)

Honoraires à la charge du Locataire :

- Prestation liée à la visite, à la constitution du dossier et à la rédaction du bail :
 - 10 € TTC /m²
- Prestation d'établissement de l'état des lieux d'entrée et de sortie :
 - 50% de la facture d'huissier

Honoraires à la charge du Propriétaire :

- 10€ TTC /m²
- 50% de la facture d'huissier pour l'établissement de l'état des lieux (entrée et sortie)

B – LOCATIONS BUREAUX / COMMERCES

Honoraires à la charge du Propriétaire :

- 12 % TTC (TVA 20 % incluse) du montant annuel du loyer ;
- 3 € TTC (TVA 20 %) par mètre carré du bien loué pour la réalisation de l'état des lieux.

Les honoraires représentent les pourcentages et prix maximums applicables à nos prestations et incluent la T.V.A à 20%.

HABILITATION ET ASSURANCE

Carte de Transaction professionnelle n° CPI 5906 2018 000 035 524 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Grand Lille conformément à la Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce.

Assurance au titre de l'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce souscrite auprès de MMA IARD – 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon – 72030 Le Mans Cedex 9.

L'agence ne peut recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission.

